



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 février 2022
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 6 b) de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Création d'un poste de Sous-secrétaire général(e) au sein de l'UNICEF pour diriger la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du contexte dans lequel s'inscrit l'administration des vaccins contre la COVID-19 et des différents obstacles qui entravent cette entreprise dans les pays ;

2. *Constate* qu'il faut renforcer la coopération et la coordination aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national afin de pouvoir garantir à toutes et tous un accès complet, rapide et équitable aux vaccins contre la COVID-19 sans pour autant puiser dans les ressources mises au service d'autres priorités sanitaires et humanitaires, notamment les programmes de vaccination systématique ;

3. *Salue* le rôle que l'UNICEF a joué et peut continuer de jouer en facilitant l'achat, le transport, le stockage, la distribution et l'administration de vaccins contre la COVID-19 ;

4. *Se félicite* des efforts déployés par l'UNICEF et ses partenaires pour mettre en place la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19 et observe qu'il est essentiel de coordonner les travaux de celle-ci au plus haut niveau mondial possible pour en assurer la réussite ;

5. *Approuve* la création, pour une durée de deux ans, d'un poste de Sous-secrétaire général(e) dont le ou la titulaire fera rapport à la Directrice exécutive de l'UNICEF et assumera les fonctions de Coordonnateur ou Coordonnatrice mondial(e) principal(e) de la préparation des pays et de la distribution de vaccins contre la COVID-19, en collaboration avec d'autres partenaires concernés, notamment l'Organisation mondiale de la Santé et Gavi, l'Alliance du Vaccin ;

6. *Demande* à l'UNICEF de lui présenter, entre autres informations, à sa session annuelle de 2022, à sa deuxième session ordinaire de 2022 et à sa première session ordinaire de 2023, un point sur les progrès accomplis par l'intermédiaire de



la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF ».
